

No. 340.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour autoriser les créanciers à saisir les effets des débiteurs avant jugement, dans les cas de moins de dix louis.

Reçu et lu, la première fois, vendredi, 23 mars 1855.

Seconde lecture, lundi, 26 mars 1855.

M. TERRILL.

QUEBEC :
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.